



Association FERUS
Pour la protection et la conservation des grands prédateurs en France

PAROLE D'OURS[©]

Programme associatif d'information et de communication sur l'ours brun dans les Pyrénées
ECOBENEVOLAT

DOSSIER D'INSCRIPTION - 2021

du 17 juillet au 29 août 2021



Sommaire

Edito...p.3

Fiche d'inscription...p.4

Lettre de Motivation...p.5

Présentation de l'association...p.6

Contexte de la mission : l'ours en France...p.7

Parole d'ours : des bénévoles pour développer l'information sur l'ours dans les Pyrénées...p.8

- La mission...p.11

- Organisation de la mission...p.12

- Fin de mission...p.14

- Avertissement...p.15

- Indispensable...p.15

Partenaires et contacts...p.16

Parole d'ours 2021 : un travail de fond pour changer les regards.

Parole d'ours en 2021, la 14^e édition, se déroulera encore dans un temps marqué par les déroulés de la crise sanitaire. Les questions environnementales, notre approche de la biodiversité s'en trouvent peut-être encore plus justifiées.

Parole d'ours veut offrir une information fondée sur des connaissances pour ouvrir à la discussion. Nous n'en doutons pas, l'édition 2021 rappellera comme les précédentes que l'opinion est très favorable à la conservation et au renforcement nécessaires de la population d'ours dans les Pyrénées, pour maintenir une biodiversité forte.

Née en 2008, Parole d'ours est issu d'un constat consécutif aux lâchers d'ours de 2006 : il existe un manque cruel de personnes sur le terrain pour informer les habitants et les visiteurs. Tous sont demandeurs de données objectives sur l'ours, le renforcement de sa population, l'attitude à adopter lors d'une rencontre avec l'animal ou, cas bien plus probable, avec un troupeau protégé par des chiens « Patous ».

Parole d'ours depuis bientôt 15 ans, chaque année c'est environ : 20 bénévoles, 150 journées d'actions bénévoles, 1000 personnes questionnées, plus de 100 000 plaquettes diffusées dans 2000 commerces, auprès des professionnels du tourisme et jusque dans les mairies.

Le bon accueil fait aux bénévoles de Parole d'ours, dans les commerces ou sur les marchés, démontre qu'il est possible d'échanger sur l'ours dans les Pyrénées.

L'année 2020, treizième édition de Parole d'ours, a été réalisée après les lâchers à l'automne 2018 de deux ourses en Béarn et l'élimination de deux ours par des humains. Dans une atmosphère toujours lourde, où les minorités les plus violentes des opposants ont redoublé d'actions et de pression. Plus peut-être que les autres années, les personnes rencontrées ont dit leurs craintes, parfois les pressions qu'elles subissent. Elles souhaitent dans leur grande majorité voir les autorités agir en faveur de l'ours, en faire un atout pour le territoire. Pour autant sensibles à la problématique pastorale d'adaptation nécessaire que cette présence induit, une fois informées des mesures d'accompagnement, elles comprennent que la cohabitation est possible. D'un bout à l'autre des Pyrénées, même dans les zones les plus bruyantes, la population est majoritairement favorable à la protection dynamique des ours. Enfin pour tous, aussi pour des opposants, l'idée est partagée : même si on ne le voit guère, l'ours demeure un élément essentiel du paysage pyrénéen !

Continuer à aider et encourager cette dynamique locale en faveur de l'ours est une exigence.

Parole d'ours 2021... Du 17 juillet au 29 août 2021 des bénévoles sont appelés à prendre part à cette quatorzième édition. 64 ours ont été détectés en 2020 dont 7 morts dans l'année. Plus que jamais, le travail d'information et de sensibilisation des habitants et des touristes est nécessaire, pour accompagner les actions de conservation, contribuer à leur acceptation et à leur compréhension. Délivrer à la population locale et aux gens de passage une information objective et fondée sur l'ours et recueillir le sentiment de toutes les personnes présentes dans ces montagnes, sera notre ambition.

*Dans les vallées, une grande majorité des Pyrénéens nous rappellent :
« l'ours était là avant, il doit rester dans les Pyrénées ».*

**Si vous souhaitez vous aussi agir
pour la sauvegarde de l'ours dans les Pyrénées,
rejoignez Parole d'ours !**

Fiche d'inscription FERUS / PAROLE D'OURS – 2021

A renvoyer à FERUS – BP 80114, 13728 Allauch cedex ou par courriel à benevolatferus.ours@ferus.org

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Age :** _____
Adresse: _____
Code postal : _____ **Localité :** _____
Tel. : _____ **Mail :** _____

Personne à contacter en cas de nécessité (Nom et numéro de téléphone indispensables) :

Votre profession ou formation :

Compétences techniques particulières :

Êtes-vous membre d'autres associations ?

Avez-vous déjà participé à des chantiers de bénévolat ?

Comment avez-vous connu Parole d'ours ?

Dates de vos disponibilités (min 1 semaine par séjour) entre le 17 juillet et le 29 août 2021 (arrivée le samedi en fin de journée ou dimanche matin + départ samedi soir fortement souhaités) :

Déplacements jour d'arrivée et jour de départ :

véhicule personnel train / bus –
en fonction de vos disponibilités, nous vous indiquerons les gares d'arrivée et de départ (acheminement gare/gîte géré par l'équipe Parole d'ours)

Vous êtes : omnivore (comme l'ours) végétarien autre :

Certaines semaines, une randonnée en montagne vous est proposée (non obligatoire, mais ça vaut vraiment le coup !). Elle est encadrée par un accompagnateur en montagne (BE) de notre partenaire Pays de l'ours – Adet ou un membre de Ferus. Une randonnée au « Pays de l'ours » ça grimpe un peu, alors, afin d'aider l'accompagnateur à préparer et à adapter au mieux cette sortie, n'hésitez pas à nous faire part :

de vos éventuels soucis de santé (asthme, prothèse, problèmes cardiaques, diabète, allergies...)?

Précisions :

de votre pratique de la marche en montagne (jamais, rarement, couramment...)

Adhésion 2021 FERUS :

Déjà adhérent FERUS en 2021

Membre actif → 30 €

Membre actif tarif réduit (étudiant, RSA, personne sans emploi ...) → 20 €

Adhésion familiale → 37€

(L'adhésion simple de soutien ne comprend pas l'abonnement à la revue trimestrielle, la "Gazette des Grands Prédateurs")

Un entretien téléphonique suivra l'enregistrement de votre dossier d'inscription : quels jours, à quelles heures seriez-vous joignable ? :

à joindre :

- Chèque d'adhésion FERUS (obligatoire pour ceux qui ne sont pas déjà adhérents)
- CV Lettre de motivation Photo d'identité
- Attestation en Responsabilité Civile (veillez à ce qu'elle couvre la période de bénévolat)
- photocopie du permis B recto ET verso (permis non obligatoire mais très utile).

Fait à

le

signature :

Lettre de motivation FERUS / PAROLE D'OURS - 2021

A renvoyer à FERUS – BP 80114, 13728 Allauch cedex ou par courriel à benevolatferus.ours@ferus.org

Candidat:

Lettre :

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION FERUS

- Née de la fusion d'**Artus** et du **Groupe Loup France**, **FERUS** est aujourd'hui la première association française par le nombre de ses adhérents à regrouper de façon spécifique les défenseurs de l'ours et des autres grands carnivores présents dans notre pays.

- FERUS a pour buts, en France, notamment dans les massifs frontaliers et en relation avec les pays européens voisins :

- d'articuler et de coordonner toutes actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation liées à la présence et à la réhabilitation du loup, de l'ours et du lynx,
- de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les conditions sont favorables,
- de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours,
- de favoriser le retour et le maintien des populations de lynx.

- Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls 7 à 8 individus subsistent dans le noyau occidental. La disparition de l'ours des Pyrénées apparaît comme inéluctable. **ARTUS**, association pour la protection de l'ours en France, engage alors sur ses fonds propres (adhésions et mécénat) des études de faisabilité dans l'optique de réintroduire l'ours dans les Pyrénées Centrales en tenant compte des aspects écologiques et économiques de la démarche. Il s'ensuit une mobilisation forte d'acteurs locaux et ce projet est devenu un grand programme d'actions de l'Etat Français et de l'Union Européenne avec pour partenaires : **ARTUS**, les communes d'Arlos, Boutx, Fos, Melles regroupées au sein de l'Association de Développement Economique et Touristique (ADET, devenue aujourd'hui Pays de l'Ours- ADET) , les Fédérations Départementales des chasseurs de l'Ariège et de la Haute-Garonne, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National des Forêts, qui aboutit à la réintroduction en 1996 et 1997 des trois ours (Mellba, Ziva et Pyros) capturés en Slovénie.

- Depuis sa création en 1989, **ARTUS** a cherché avec les partenaires locaux des solutions qui réduisent les conflits ours-troupeaux, en proposant par exemple l'utilisation des chiens de protection pour réduire les risques de prédation sur les moutons. Cela a abouti à l'élaboration d'une méthode audiovisuelle de mise en place des chiens de protection, la vulgarisation des connaissances de cette méthode et des témoignages d'éleveurs confrontés à la prédation, ainsi qu'à la formation d'éleveurs à cette technique.

- Concernant la problématique loup, dès sa création en 1993, le **Groupe Loup France** a lancé une politique de concertation et de dialogue avec le monde de l'élevage, considérant les éleveurs et les bergers comme des partenaires avec qui trouver des solutions partagées et librement consenties.

Depuis 1999, le programme alpin d'écobénévolat « **PastoraLoup** » s'inscrit dans cette démarche et concrétise sur le terrain la volonté de rapprochement entre le monde de la protection de la nature et celui de l'élevage pour faciliter la coexistence entre l'homme et les grands prédateurs.

- Fort de la réussite des lâchers de 3 ours en 1996 et 1997, FERUS a milité pour la poursuite du renforcement de la population d'ours des Pyrénées, et 5 ours ont été lâchés en Pyrénées centrales en 2006, puis deux ourses en Béarn (Pyrénées-Atlantiques) à l'automne 2018.

CONTEXTE DE LA MISSION : L'OURS EN FRANCE

- Au début du siècle dernier, la France comptait entre 100 et 200 ours. En 1937, le dernier animal est observé dans les Alpes ; en 1950, on ne compte plus que 70 ours dans les Pyrénées.

La chasse, les prélèvements d'ours, puis le poison, le braconnage et enfin la détérioration de son habitat ont eu raison des capacités de reproduction de l'ours en France.

En 1972, fut proclamée l'interdiction de la destruction de l'ours mais c'est seulement en 1981 que l'ours rejoignit la liste des espèces de mammifères protégés créée en application de la loi de 1976 sur la protection de la nature. La population d'ours pyrénéenne était déjà d'un effectif trop faible pour être viable à long terme. Les associations de protection de la nature prennent des initiatives pour favoriser la cohabitation avec le pastoralisme (FIEP : Fonds d'Intervention Eco-Pastoral) et donnent à la sauvegarde de l'ours une dimension nationale.

- Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls 7 à 8 individus subsistent dans le noyau occidental. La disparition de l'ours des Pyrénées apparaît comme inéluctable. Il s'ensuit alors une mobilisation forte de l'opinion publique qui conduisit à la réintroduction des trois premiers ours (1996-97).

- Un modèle théorique sur l'évaluation de la viabilité de la population d'ours bruns dans les Pyrénées (G.CHAPRON, P.Y. QUENETTE, S.LEGENDRE et J.CLOBERT), développé en 2003 et mis à jour en 2005 avec les données disponibles à la fin de l'année 2004, sert de base au plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées Françaises 2006-2009. Compte tenu de l'état des lieux dressé page 23 de ce plan, il est possible qu'après les cinq lâchers de 2006, le noyau central soit considéré comme viable. Du point de vue strict de la dynamique des populations, ce n'est pas faux. C'est beaucoup moins probable si l'on prend en compte tous les paramètres et les aléas qui conditionnent la survie à long terme d'une population d'ours isolée (avec 80 individus, les Espagnols considéraient toujours comme fragile leur noyau principal des Monts Cantabriques).

- La population d'ours dans les Pyrénées compte en 2005 14 à 18 individus. Cela est insuffisant pour sauver l'espèce et un nouveau programme de renforcement est mis en place ; 5 ours sont lâchés dans les Pyrénées centrales en 2006. Mais dans les mois qui suivent deux ourses, Franska et Palouma meurent.

- Dans un rapport scientifique de 2009 - Mécanismes de déclin, dynamique de population et scénarios de renforcement de la population d'ours brun des Pyrénées - l'ONCFS conclut : « *Dans la limite des hypothèses du modèle, et à condition que les paramètres démographiques restent constants après les lâchers, les réintroductions d'au moins 4 individus (1 mâle, 3 femelles) dans le noyau central et d'au moins 13 individus dans le noyau occidental (3 mâles, 10 femelles) s'avèrent nécessaires pour assurer la viabilité de ces populations.* ».

Un constat qui n'entraîne aucune prise de décision favorable à de nouveaux lâchers.

- Or, **le renforcement de population est extrêmement urgent pour le noyau occidental, il reste indispensable pour le noyau central.** L'Expertise collective scientifique « *L'Ours brun dans les Pyrénées* » du Muséum national d'Histoire naturelle, en 2013, élément nouveau important dans ce dossier, conforte l'importance de renforcements rapides de tous les noyaux de population d'ours brun présents dans les Pyrénées.

En effet, le constat dressé par le Muséum est très clair :

- L'ours brun n'a écologiquement **aucun impact négatif sur l'écosystème pyrénéen**, faune comme flore. Il y a donc toute sa place.
- **L'état de conservation de l'espèce est jugé « Défavorable inadéquat »** en regard des critères fixés par la Directive Habitats. Rappelant que « la Directive Habitats impose aux États membres de maintenir les populations d'ours bruns dans un état de conservation favorable », et s'agissant des scénarii de conservation, le Muséum :
- considère que « **la non-intervention maximise les risques encourus pour le maintien de l'espèce dans les Pyrénées puisqu'elle cumule à la fois les risques démographique et génétique pour les deux noyaux de la population** ».
- préconise : Pour le noyau occidental : « Idéalement » un renforcement de 3 mâles et 10

femelles ou, « au minimum », un renforcement de 4 femelles. Ces renforcements devant être effectués très rapidement et de manière la plus synchrone possible.

Pour le noyau central : « Idéalement », un renforcement de 1 mâle et 3 femelles, « au minimum » un renforcement de 2 femelles pleines. Ces renforcements sont recommandés dans un horizon de 4 ans.

- prévient que « ***tout retard nécessitera une probabilité d'intervention ultérieure beaucoup plus importante*** ».

- Depuis le 1er janvier 2010, la France n'a **plus de plan de conservation et de restauration** de la population d'ours dans les Pyrénées.

- Depuis, la France est **sous le coup d'une mise en demeure de la Commission Européenne** pour manquement à ses obligations en faveur de l'ours dans les Pyrénées.

- **Début 2014, une concertation a été lancée au sein du Comité de Massif pour la rédaction d'un nouveau « plan ours ».**

- **En 2015, la Ministre de l'Écologie a donné 9 mois supplémentaires au Comité de Massif des Pyrénées pour donner son avis sur le volet « ours » de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité.** Le dossier a donc été repoussé à 2016.

- **Le 19 mai 2016** marquait **les 20 ans du retour de l'ours en Pyrénées centrales.** Les lâchers de 3 ours (2 femelles et 1 mâle) ont en effet eu lieu en 1996 et 1997. En 2015, 27 individus minimum (EMR 2015) étaient comptabilisés en Pyrénées centrales et 2 mâles en Pyrénées occidentales. A l'occasion de cette date anniversaire, FERUS et Pays de l'Ours-Adet organisaient 2 conférences de presse (à Toulouse et à Pau).

- **En juin 2016, les Espagnols, sur la Catalogne, ont lâché un ours mâle**, âgé de 10 ans, pesant 205 kg, nommé Goiat, **sur le versant espagnol des Pyrénées centrales**, dans le cadre d'un projet européen PIROSLIFE, venant ainsi renforcer le noyau central. L'idée étant de remplacer le géniteur de la plupart des oursons nés dans les Pyrénées, à savoir Pyros.

- **le 1^{er} juillet 2016, le Comité de Massif des Pyrénées**, rassemblant les acteurs de la chaîne des Pyrénées, s'est prononcé **à 50% des voix en faveur d'un renforcement minimum du noyau occidental d'ours des Pyrénées, dans le cadre du volet Ours brun de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité.** Mais malgré un fort lobbying des associations envers le gouvernement et le Ministère de l'Écologie, aucun lâcher n'a eu lieu en 2016 ni en 2017.

- **2017, année des présidentielles, toujours aucun plan de conservation et de restauration de la population d'ours dans les Pyrénées.** Nicolas Hulot est nommé ministre de la Transition énergétique et solidaire. En avril 2017, en tant que président de la Fondation Nicolas Hulot pour l'Homme et la Nature, Nicolas Hulot a demandé à nos côtés au gouvernement précédent de lâcher à minima deux femelles en Pyrénées occidentales et deux femelles en Pyrénées centrales.

- En 2017, 44 ours ont été recensés dans les Pyrénées centrales et 2 mâles en Pyrénées occidentales.

- **2018, le 1er mars**, Altaïr Nature, Animal Cross, ASPAS, FERUS, FIEP, FNE, FNE Hautes-Pyrénées, Humanité et Biodiversité, LPO, Nature Midi-Pyrénées, Pays de l'Ours-Adet, SFEPM, SNPN, WWF ont rendu public un nouveau sondage confirmant le soutien massif des Français comme des Pyrénéens à la protection de l'ours en France et au lâcher de deux femelles en Béarn où il ne reste plus que deux mâles. Ce sondage, représentatif de la population française et des Pyrénées Occidentales, réalisé par l'IFOP fin février à la demande de nos 14 associations, est particulièrement clair :

-> 84% des Français soutiennent le maintien d'une population d'ours dans les Pyrénées (soit une progression notable de + 8% par rapport au sondage précédent de 2008). Le soutien reste massif dans les Pyrénées occidentales avec 76 % d'avis favorables (78 % en Pyrénées-Atlantiques et 70 % en Hautes-Pyrénées).

-> 73 % des habitants des Pyrénées Occidentales sont favorables à des lâchers de femelles en Béarn (76 % en Pyrénées-Atlantiques ; 66 % en Hautes-Pyrénées).

- Le 9 mars, communiqué de FERUS et Pays de l'Ours – ADET

" *Le Tribunal Administratif de Toulouse vient de donner raison aux associations Pays de l'Ours – Adet et FERUS , suite à leur plainte déposée en avril 2015 pour faire reconnaître l'insuffisance de la politique française de protection de l'Ours brun.*

Par son jugement du 6 mars 2018, le Tribunal Administratif de Toulouse a en effet considéré que :

«les actions mises en œuvre par l'Etat ne peuvent pas être regardées comme suffisantes au regard des enjeux identifiés pour le maintien durable de l'espèce ursine dans le massif pyrénéen; la France ne satisfait pas à son obligation de rétablissement de l'ours brun dans un état de conservation favorable, telle qu'elle résulte de l'article 2 de la directive du 21 mai 1992; la carence des autorités nationales face à cette obligation constitue une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat.»"

Pour la première fois, il est reconnu par la Justice que l'Etat a bien une obligation légale de restaurer la population d'ours dans les Pyrénées, et qu'il ne la respecte pas.

- Fin mars, Nicolas Hulot annonce le lâcher de deux ourses en Béarn à l'automne 2018. L'annonce est faite et la concertation est lancée. Suite à cette perspective du lâcher de deux ourses en Béarn, la pression de l'opposition, bien que très largement minoritaire, s'organise et agit (tags, manifestation, médias).

Le début du sauvetage de l'ours en Pyrénées occidentales est en route.

- Mai : **parution du plan d'actions ours brun 2018-2028**

- 25 juin au 25 juillet : consultation du public qui se solde par un nouveau succès en faveur du lâcher des deux ourses ; 88,9 % des participants de la France entière et 71,6 % des participants pyrénéens y sont favorables.

- Malgré la démission de Nicolas Hulot, le 20 septembre est officiellement confirmé par François de Rugy, nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire, le lâcher imminent de deux ourses à l'automne. **Claverina, le 4 octobre 2018, Sorita, le lendemain, sont déposées en Béarn, avant de trouver des tanières en Aragon (Espagne) et dans les Hautes-Pyrénées pour passer l'hiver.** Une nouvelle étape est franchie, fragile, contestée par des opposants minoritaires mais virulents et entendus par les élus et les pouvoirs publics, elle nécessite d'être soutenue. **L'action de Parole d'ours est essentielle pour rendre visible l'opinion favorable de la population à ce renforcement de la population.**

- **2019 Sorita**, une des ourses lâchées, sort de sa tanière accompagnée d'oursons qui sont probablement tués quelques temps après par un mâle venu sur son secteur.

- **Dès le printemps (avril – mai)** le gouvernement et l'administration annoncent et mettent en place des procédures d'effarouchement (dès le mois de mai dans les Hautes-Pyrénées à l'encontre de Goiat un ours qui réagit bien aux mesures de protection) qui, aux yeux des associations de protection de l'ours, s'émancipent du protocole ours à problème et tiennent peu compte (facilité dérogatoire) des mesures de protection et de conduite du troupeau. Cela s'accompagne aussi de nouvelles mesures pour l'indemnisation des « dégâts d'ours » avec une inversion de la preuve : l'ours est considéré systématiquement comme coupable, il faut faire la preuve que ce n'est pas lui à l'origine des dégâts. On peut légitimement penser que l'augmentation des déclarations est liée à cette facilité. Sa traduction médiatique est l'augmentation exponentielle des dégâts.

- **Le 12 juin 2019**, dans le Couserans, un randonneur « rencontre l'ours » et s'échappe en courant, sans avoir subi de véritable attaque de l'ourse suitée. C'est la première d'une montée en épingle systématique, notamment de la part des élus, sur le danger de l'ours. Quelque temps après, un jeune garçon, accompagné par son père naturaliste, filme dans le même coin l'ours... contraste de deux approches !

- **Le 26 juin 2019** un dérochement de troupeau cause la perte d'environ 250 ovins sur l'estive du Senard à Aston, en Haute-Ariège. L'ours est immédiatement mis en cause par les éleveurs et le président de la Chambre d'Agriculture du département. Ce premier dérochage sera suivi le 27 juillet de 60 brebis sur les estives du Mont-Rouch en Couserans, puis le 30 août d'un dérochement à Cauterets qui tue près de 150 brebis. Ces dégâts impressionnants tous imputés systématiquement à l'ours sont à

l'origine de manifestations violentes, allant jusqu'à l'incendie du véhicule des gardes de l'ONCFS à Auzat pendant qu'ils faisaient une expertise, le 17 juillet.

• **Les associations**, notamment à travers la coordination CAP-ours, et chacune aussi selon ses capacités, répondent à ces situations. Des procédures sont engagées pour obtenir l'annulation des mesures d'effarouchement ; des rencontres avec l'administration ont lieu, des communiqués de presse... néanmoins elles décident, du fait de l'absence d'évolution des dossiers, de boycotter la réunion d'information sur la nouvelle feuille de route à la préfecture de région le 6 juin 2019. La première fois en 19 ans !

• **2020**. L'année débute avec encore la déception de constater que les deux ours lâchés en 2018 ne sont pas suivies. Le 10 avril on apprend que l'ours Cachou a été retrouvé mort la veille dans le Val d'Aran. Au début il est annoncé un accident, mais le temps passant, les résultats de l'autopsie enfin connus en novembre révèlent un empoisonnement. En juin, c'est au tour d'un autre ours d'être abattu en Ariège, sur l'estive de Gerac, de manière très volontaire. Enfin, à l'automne c'est Sarousse, une qui vivait dans un massif sud pyrénéen, celui du Turbon, qui est abattu lors d'une battue. Si les dégâts aux troupeaux sont moins importants du fait de l'absence de gros dérochements, la tension avec les éleveurs reste forte.

Par ailleurs les APNE de CAP-ours sont donc sur plusieurs fronts :

- exiger le remplacement des ours tués du fait de l'humain comme c'est prévu dans le plan ours. Le silence et les atermoiements de l'État sont perçus comme un blanc seing donné aux anti-ours les plus violents ;
- combattre les arrêtés d'effarouchements qui tendent à faire de tout-e ours-e, un-e ours-e à problème, un-e ourse à éloigner, à déranger systématiquement, à exclure de leur territoire. Les résultats des recours de APNE leur donneront finalement raison, ce qui n'empêche pas le gouvernement de repartir sur le même chemin en 2021 ;
- Travailler à faire passer inlassablement leur message tant aux administrations, élus que dans la population pour expliquer, que comme les autres vivants, l'ours à sa place à nos côtés. A expliquer qu'il existe des pratiques qui permettent de protéger les troupeaux avec efficacité.

Le bilan 2020 du suivi de la population d'ours fait état de 64 ours détectés.

Ils se répartissent en :

- 29 femelles (23 adultes, 1 subadultes, 5 oursons)
- 29 mâles (12 adultes, 12 subadultes, 5 oursons)
- 6 indéterminés (6 oursons).

PAROLE D'OURS : des bénévoles pour développer l'information sur l'ours dans les Pyrénées

IMPORTANT : le dossier est **A LIRE EN ENTIER** afin de bien comprendre la mission, merci.

1 - La mission

Contexte et objectifs

Les lâchers de 2006 ont suscité des mouvements d'opposition relativement importants et largement ravivé la polémique sur la présence de l'ours dans le massif. Il était donc nécessaire de proposer un programme de bénévolat en faveur de l'ours dans les Pyrénées pour notamment délivrer à la population locale et aux visiteurs une information approfondie sur le plantigrade et échanger avec les personnes présentes même temporairement dans les zones à ours pyrénéennes. Les lâchers de Goiat en 2016 en Catalunya, et surtout de Claverina et Sorita à l'automne 2018 en Béarn relancent l'opposition et la polémique. Les dégâts et les rencontres avec l'ours de l'été 2019 maintiennent un haut niveau de tension. La destruction des 3 ours en 2020 rappellent que l'opposition virulente et criminelle n'est pas une fiction. La tension reste donc très forte.

FERUS estime important de dialoguer sur le choix de la protection de l'ours dans les Pyrénées et sur la cohabitation avec les activités humaines. FERUS souhaite aussi répondre à une forte demande d'informations sur l'attitude à adopter lors d'une rencontre avec le plantigrade, ou cas bien plus probable, avec un troupeau gardé par des chiens patous.

==> Avec le programme Parole d'ours, l'objectif est d'apporter des informations objectives sur l'ours.

Localisation

Toutes les actions se déroulent dans les Pyrénées. En 2020 ; malgré les restrictions encore existantes, les bénévoles ont été présents sur près de 200 communes/villes, sur les 6 départements Pyrénéens (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales).

Rôle du bénévole

Les outils pour informer existent mais ne sont pas suffisamment diffusés.

En juin et juillet 2021 puis en septembre et/ou octobre, l'association FERUS, ses administrateur;rice.s et adhérent.e.s va diffuser massivement chez les commerçants et structures d'hébergement de nombreuses plaquettes d'information sur l'ours dans les Pyrénées.

Du 17 juillet au 29 août 2021, renfort indispensable par des bénévoles afin de :

- délivrer une information éclairée sur l'ours ;
- cerner et prendre en considération les éventuelles craintes ; y répondre ; une recherche de solutions est menée en fonction de toutes ces remontées du terrain pour une meilleure acceptation de l'ours, voire une banalisation de la présence de l'ours sur le massif pyrénéen.
- Impliquer la population locale en faveur de l'ours.

→ **Sur cette seconde phase** : la priorité sera donnée **aux échanges avec la population** sur les marchés et manifestations locales.

Ses actions :

- Diffusion aux passants dans les rues et lors de manifestations festives de plaquettes d'information sur l'ours ;
- Diffusion, de manière durable, des 2 posters « ours » de FERUS, dans les structures à vocation notamment touristique ; ces 2 posters portent des messages forts pour interpeller le grand public quant à la nécessaire protection de la biodiversité, dont l'ours fait partie.
- Échanges avec les habitants et les gens de passage sur les marchés, manifestations locales ;
- Au départ de sentiers de randonnées, diffusion de plaquettes d'information sur l'ours, sur l'attitude à avoir en cas de rencontre avec l'animal ou des chiens Patous ;
- Diffusion chez les commerçants des affiches « Bienvenue au Pays de l'Ours » pour mise en vitrine et diffusion de l'information ;
- Dans certains cas, répondre aux journalistes souhaitant faire un reportage sur Parole d'ours
- Aide dans la mise en œuvre des conférences/rencontres dont l'objet sera de faire un « retour terrain » du programme, de montrer l'évolution positive des mentalités, et la banalisation grandissante de la présence de l'ours par les Pyrénéens et les Français en général – et diffusion d'un flyer à destination des commerçants.

Suivi du projet

Pour analyser l'impact du projet, **les bénévoles et l'encadrant devront tenir à jour la liste des actions menées** (nombre de plaquettes diffusées, nombres d'habitants rencontrés, nombre de touristes rencontrés ...)

PAROLE D'OURS 2020 en chiffres !

- Près de 200 communes visitées et impliquées sur 6 départements pyrénéens.
- Plus de 1800 commerces/structures d'hébergement impliqués dans la diffusion d'informations sur l'ours.
- Plus de 70 000 plaquettes d'information diffusées et une grande quantité d'autocollants « Pyrénées, Pays de l'ours » et d'affiches « bienvenu au pays de l'ours ».
- 772 personnes interrogées
- **16 bénévoles, 5 encadrants.**

Partenaires

Ce programme existe grâce au soutien de la DREAL Midi-Pyrénées (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), appelée désormais **DREAL Occitanie**, et grâce au soutien initial de la **Fondation Nature et Découvertes**.

FERUS travaille en partenariat avec de nombreuses associations, en particulier celles de la coordination CAP-Ours qui comprend 20 organisations pyrénéennes et nationales. Dès 2009, FERUS a enrichi *Parole d'ours* d'un partenariat avec l'association **Pays de l'Ours-ADET**.

Parole d'ours a également bénéficié du soutien du Parc de Thoiry, des internautes via Ulule, du microDON via le magasin de Nature et Découvertes Toulouse Centre, Nutrition et Santé...

2 - Organisation de la mission

Conditions de participation

- Être âgé d'**au moins 18 ans** au premier jour du programme
- Être **adhérent** de l'association.
- Avoir une **forte motivation** et un **réel intérêt pour la protection de l'ours** dans les Pyrénées.
- Aimer **communiquer** et aller au devant des gens (habitants et gens de passage).
- **Savoir vivre en groupe** (les bénévoles sont logés dans un même gîte. Il est donc important d'avoir en tête que vous allez vivre avec d'autres personnes. Vous devez donc être prêt à respecter certaines règles et notamment de savoir-vivre). Faire preuve d'autonomie.
- Être capable d'**écoute et d'ouverture d'esprit** pour évoluer dans un milieu conflictuel où vos opinions ne seront pas toujours partagées.

Comment participer ?

Inscription :

Les candidats doivent envoyer la fiche d'inscription ci-jointe, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV :

- **par courrier** à FERUS – Maison de la Nature et de l'Environnement de Pau - Villa du Domaine de Sers - 64000 Pau
- **par mail** à benevolatferus.ours@ferus.org (faire suivre par courrier les documents demandés)

Documents à joindre :

- le règlement de l'adhésion 2020 à l'ordre de FERUS (voir fiche d'inscription) ou mentionner « déjà adhérent FERUS en 2020 » ;
- une attestation en responsabilité civile (assurance individuelle) : vérifier les dates pour que cela couvre bien votre période de bénévolat ;
- une photo d'identité ;
- la photocopie du permis de conduire recto **et** verso.

Sélection

Les candidats-bénévoles auront un **échange téléphonique** avec un "expert" du programme. Cet entretien se veut un moment privilégié de préparation et de mise en situation.

Convention:

Les bénévoles retenus devront signer une convention avec l'association. Une clause de rupture de contrat pour non-respect de la convention permet d'éviter des différends trop importants.

Durée de la mission

Les bénévoles s'inscriront en fonction de leur disponibilité ; l'engagement du bénévole devra être d'**une semaine au minimum**. Pour une question d'organisation (notamment de formation) il est fortement souhaité que **les arrivées se fassent le samedi en fin de journée ou le dimanche matin** et les **départs des bénévoles le samedi ou le dimanche (à voir en fonction des dates choisies)**. Pour la réalisation de ce programme *Parole d'ours*, un roulement de trois bénévoles en continu est souhaité. Sur une même période il ne peut donc y avoir que **3 bénévoles maximum à la fois**. Les bénévoles restant au moins deux semaines pourront s'il le souhaite, ne pas participer à une journée d'action. Il déterminera ce jour avec les responsables *Parole d'ours* en fonction des nécessités du planning.

Frais de participation

Le bénévole doit **impérativement être adhérent** de l'association (cotisation de 20 à 37 euros), pour une question d'assurance.

Transport

Le bénévole arrive en fonction des dates qu'il aura convenues avec les responsables de FERUS et devra s'organiser, préalablement avec l'association, à ce sujet. Pour les bénévoles qui viennent en train, un rendez-vous pourra être convenu avec l'encadrant à la gare.

Un véhicule sera mis à disposition de l'encadrant et des bénévoles et les frais de déplacements occasionnés par la réalisation du programme seront pris en charge par l'association FERUS. **Les frais de transport du domicile du bénévole au lieu de réalisation du programme restent entièrement à la charge du bénévole.**

Hébergement et Nourriture

Pendant leur temps de mission, les bénévoles sont logés par FERUS dans une maison de village (gîte). La maison offre sanitaires, salle d'eau, machine à laver le linge en général (souvent, plusieurs gîtes), lits, cuisine. En cas de déplacements longs, les bénévoles sont logés par FERUS dans des gîtes intermédiaires. Les déchets verts seront compostables et le tri sélectif de rigueur. Une prise en compte (et un respect) des lieux, du voisinage et des propriétaires des lieux est de mise. C'est important.

Le bénévole dispose de son propre matériel pour dormir (duvet, draps ...). Si problème, possibilité de voir en amont avec l'organisation *Parole d'ours* (prêt de duvets).

FERUS privilégie les productions locales et les aliments issus de l'agriculture biologique.

Tout le matériel nécessaire pour accomplir leurs missions sera fourni aux bénévoles.

Aucune participation financière n'est demandée pour le logement et la nourriture. Il sera demandé aux bénévoles de ne pas gaspiller de nourriture et de gérer au mieux les stocks de nourriture et notamment de produits frais.

N'hésitez pas à nous dire si vous êtes végétarien, végétalien...

Encadrement et formation

Une personne sera présente pour l'**encadrement** de ce programme et l'accompagnement des bénévoles dans leurs missions.

Un **livret de formation** sera envoyé au bénévole avant le début de la mission.

Chaque dimanche, à l'arrivée de nouveaux bénévoles, un « **jeu de rôles** » sera organisé pour préparer les nouveaux venus aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer et permettre aussi aux « anciens » d'exprimer les difficultés rencontrées et de chercher ensemble les réponses possibles.

Activités de découverte

Sur certaines semaines, une **sortie terrain** « sur les traces de l'ours » par semaine sera proposée aux bénévoles pour leur permettre de mieux connaître le milieu et comprendre certaines problématiques de la conservation de l'ours dans les Pyrénées. Cela constitue une partie de la formation. Ce n'est pas obligatoire mais proposé aux bénévoles. **Prévoir de bonnes chaussures de marche.** Les bénévoles auront également la possibilité de se dégager un peu de temps pour découvrir les lieux où leurs missions les conduiront.

Assurance et responsabilité

Lors de la mission, les éco-bénévoles sont assurés par FERUS du fait de leur adhésion à l'association, en tant que **bénévole associatif**. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent **de leur assurance en responsabilité civile**. Le matériel ainsi que les objets personnels sont à leur propre charge.

3 - Fin de mission

Le rapport de mission

A la fin de la mission, FERUS demande à chaque bénévole de rédiger **un rapport de mission** comprenant un questionnaire spécifique à renseigner et un récit plus personnel de son expérience. Ce rapport est à renvoyer dans le mois suivant la mission.

Le bilan

Le bilan sera rédigé par l'équipe *Parole d'ours* et enrichi par les rapports de mission des bénévoles. Il sera consultable en ligne sur www.ferus.org

4 - Avertissement !

Avertissement : **PAROLE D'OURS n'est pas un voyage d'agrément !**

- L'éco-bénévolat est une action militante en faveur de l'environnement, c'est un engagement libre aux côtés d'une association dans le but d'apporter une aide physique dans une action de communication, d'information, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain. Cela suppose un désir réel d'œuvrer pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.
- Les bénévoles qui participent à ce programme évoluent dans un milieu où la question de l'ours peut être sujette à de fortes oppositions. **Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit, une connaissance du dossier ours et un désir de dialoguer afin de comprendre**, le cas échéant, les blocages des habitants et des touristes par rapport à la présence de l'ours et de livrer une information juste sur l'ours.
- Il est également nécessaire que les bénévoles s'engagent : **à adhérer à la finalité et à l'éthique de Ferus – à respecter le temps d'action, l'organisation, le règlement intérieur, les objectifs prévus, ainsi que leurs engagements auprès de l'association.**
- Les bénévoles doivent aussi **aimer travailler et vivre en groupe, avec les autres bénévoles et les encadrants, que cela soit pendant la mission ou pendant la vie au gîte**, afin de rendre la mission la plus agréable possible pour tous.

5 - INDISPENSABLE :

Prévoir :

- Un petit sac à dos pour la journée
- Une casquette ou un chapeau
- De la crème solaire
- Une gourde (pouvoir emporter au moins 1,5L pour les journées randonnées)
- Un duvet / draps (nous prévenir si vraiment vous n'en avez pas)
- Des chaussures de randonnées (pour grand dénivelé, qui tiennent bien les chevilles, attention des baskets ne suffisent pas et ne seront pas admises pour les randonnées en montagne)
- Un vêtement de pluie
- Prévoir des vêtements pour tout temps et toutes températures (car en montagne le temps change vite).

PARTENAIRES ET CONTACTS

Avec le soutien de :



Contact PAROLE D'OURS – FERUS :

FERUS

**Maison de la Nature et de l'Environnement de Pau
Villa du Domaine de Sers
64000 Pau
benevolatferus.ours@ferus.org
06 46 62 19 47**

Toutes les informations et archives sur le dossier ours
et sur la mission Parole d'ours :

www.ferus.org

Rubrique bénévolat

FERUS

BP 80 114 - 13718 Allauch cedex
contact.ferus@orange.fr - 04 91 05 05 46

